GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Annexe 3 – Attestation B sur la sécurité incendie

Attestation B sur la sécurité incendie pour milieux d'accueil d'enfants

Administra	ation communale :	
Rue, numé	éro, code postal :	
Tél. :	- Fax :	
Site web :		
À quoi ser	rt cette attestation ?	
d'enfants ne	testation, le Bourgmestre de la commune où se situe le milieu d'accueil d e satisfait pas entièrement aux prescriptions spécifiques de sécurité incen our les enfants, le personnel ou les visiteurs.	
Numéro d	le dossier du milieu d'accueil d'enfants	
1	Complétez le numéro de dossier du milieu d'accueil d'enfa	ants.
	Vous devez uniquement compléter le numéro de dossier si le milieu d'a milieu d'accueil d'enfants n'a pas encore de numéro de dossier, il est communautaire commune	
	numéro de dossier : \square \square \square \square \square \square \square \square	
Coordonn	ées de l'organisateur	
2	Complétez les coordonnées de l'organisateur.	
	Nom:	
	Numéro d'entreprise :	
Coordonn	ées du milieu d'accueil d'enfants	
3	Complétez les coordonnées du milieu d'accueil d'enfants.	
	Nom: Rue: N°: Code postal: Commune:	Boite :
Validité de	e cette attestation	
4	Pour combien de places d'accueil d'enfants cette attestat	ion est-elle valable ?
☐ de 9 à	de 26 à 50	plus de 50

Annexe 3 – Attestation B sur la sécurité incendie

Céline FREMAULT

	5	Est-ce qu'il satisfait aux prescriptions spécifiques en matière de sécurité incendie pour l'accueil d'enfants de nuit ?
	☐ ou	i non
	6	Quelle est la date de validité ultime de cette attestation ?
Ju	stificatif	à joindre
	7	Joindre à cette attestation le rapport du service d'incendie ou une copie de ce rapport
Si	gnature	
	8	Complétez la déclaration ci-dessous. En tant que Bourgmestre, je délivre l'attestation B sur la sécurité incendie, en application de l'arrêté du Collège réuni portant exécution de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 23 mars 2017 portant organisation des milieux d'accueil pour enfants, article 9 §2, et après avoir pris connaissance du rapport susmentionné des pompiers.
	Date :	
	Nom :	Prénom :
	C:	
	Signatu	ire :
	Signati	ire :
		emettre cette attestation ?
	À qui r	
	À qui r	emettre cette attestation ? ez cette attestation, avec le rapport du service d'incendie, dans les trois mois suivant la réception de la
	À qui r	emettre cette attestation ? ez cette attestation, avec le rapport du service d'incendie, dans les trois mois suivant la réception de la de à l'organisateur du milieu d'accueil d'enfant. Vu pour être annexé à l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 12 juillet 2018 portant exécution de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 23
	À qui r	emettre cette attestation ? ez cette attestation, avec le rapport du service d'incendie, dans les trois mois suivant la réception de la de à l'organisateur du milieu d'accueil d'enfant. Vu pour être annexé à l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 12 juillet 2018 portant exécution de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 23 mars 2017 portant organisation des milieux d'accueil pour enfants.

Pascal SMET